

L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2016

1. PRODUCTION DE L'ANNEE (1)	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2015*	En 2016	Variation 2016 / 2015	En 2015*	En 2016	Variation 2016 / 2015
Total des opérations	248 194	268 160	+8,0%	44 562	50 485	+13,3%
. Affacturage domestique (2)	181 229	189 499	+4,6%	39 825	45 032	+13,1%
. Affacturage international	66 964	78 661	+17,5%	4 737	5 454	+15,1%
. A l'exportation (3)	27 052	28 954	+7,0%			
. A l'importation (4)	3 665	3 078	-16,0%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	36 247	46 629	+28,6%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE (6)	Au 31.12.2015*	Au 31.12.2016	Variation 2016 / 2015			
Montant total (en millions d'euros)	37 386	41 140	+10,0%			
. Affacturage domestique (2)	27 968	29 599	+5,8%			
. Affacturage international	9 418	11 541	+22,5%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) (7)	39 922	41 229	+3,3%			

* Les chiffres concernant 2015 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2016. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.